



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Bostonnais que se tenait le 12 juin 2018 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire Michel Sylvain, les conseillères Renée Ouellette et Marie-Élizabeth Courtemanche, les conseillers François Baugée, Clermont Ricard, Claude Hénault et François Descarreaux. La directrice générale, Michelle Cantin agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

---

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. Adoption du procès-verbal du 8 mai 2018 à 19 h 30
4. **Correspondances**
  - 4.1 Remerciement (Copines du mardi)
  - 4.2 Pétition et demande de support - Lac Brochet
5. **Affaires découlant**
6. **Affaires nouvelles**
  - 6.1 Embauche et modification – projet Brigade Verte (résol)
  - 6.2 Fête de la Saint-Jean (résol)
  - 6.3 Changement personne autorisée – carte affaires Visa Desjardins (résol)
  - 6.4 Dépôt et adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur externe année 2017 (résol)
  - 6.5 Rapport du maire – Rapports financier
7. **Trésorerie**
  - 7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de mai 2018 (résol)
  - 7.2 États financiers du mois de mai (résol)
8. **Permis de construction**
9. **Période de questions**
10. **Tour de table des conseillers**
11. **Clôture de l'assemblée**
12. **Levée de l'assemblée**

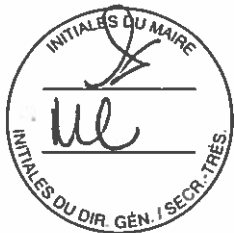
1. **Ouverture de la séance (19 h 30)**

Le maire Michel Sylvain souhaite la bienvenue aux 8 citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et secondée par le conseiller Claude Hénault.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

*Procès-verbal du 12 juin 2018*

2018-06-01



~~2018-06-02~~  
ou annotation

2018-06-03

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

L'ordre du jour est adopté sur proposition de la conseillère Renée Ouellette et secondé par le conseiller Claude Hénault.

### 3. Adoption du procès-verbal du 12 mai 2018

L'adoption du procès-verbal est proposée par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et secondée par le conseiller Clermont Ricard.

### 4. Correspondances

4.1 Les copines du mardi remercient La Municipalité pour la salle prêtée gratuitement pendant la coupure d'eau de Ville La Tuque le 29 mai dernier.

4.2 Les membres de l'Association des résidents du lac Brochet demandent l'appui de la Municipalité dans leur démarche auprès du Ministère des Transports du Québec afin d'obtenir la permission et les panneaux correspondants à la nouvelle signalisation. De plus, cet appui vise à autoriser le passage des quads sur le côté de la route 155 nord à partir du kilomètre 128 jusqu'au chemin de l'Église soit un kilomètre.

### 5. Affaires découlant

### 6. Affaires nouvelles

#### 6.1 Embauche et modification-Brigade Verte

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du Programme de gestion des matières résiduelles (PGMR), la Municipalité de La Bostonnais désire informer et inciter la population à une meilleure gestion de leurs matières résiduelles, recyclables et compostables;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a autorisé à cette fin, par la résolution 2018-03-12, le projet de Brigade verte 2018 le 13 mars 2018 qui prévoit l'embauche d'un étudiant ou autre qui travaillera à titre d'agent de développement durable pour la période estivale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à une mise en candidature le 1<sup>er</sup> mai 2018 pour le poste d'agent de développement durable pour la période estivale 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a publié l'offre d'emploi au sein de la Municipalité par le biais du journal « Le P'tit Bosco »;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu 3 candidatures pour l'offre d'emploi. Une candidate s'étant désistée, deux candidats ont été rencontrés;

**CONSIDÉRANT QUE** les entrevues ont été effectuées le 23 mai dernier par le comité de sélection composé de M. Michel Sylvain, maire, le conseiller M. François Descarreaux et la directrice générale Mme Michelle Cantin;

*Procès-verbal du 12 juin 2018*



N° de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection a recommandé unanimement la candidature de Mlle Justine Ouellette Delisle au poste d'agent de développement durable pour la période estivale 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a révisé sa position et désire employer une personne supplémentaire, à raison d'une journée par semaine, afin de permettre des déplacements à deux lors des visites planifiées à l'extérieur de l'hôtel de ville et ce dans un but de protection personnelle.

**CONSIDÉRANT QUE** cet (te) employé(e) sera responsable de la planification initiale des activités du projet, de la coordination et du compte rendu des activités durant le projet, d'activités de promotion du PGMR durant la période automnale et de la préparation de la documentation de fin de projet;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** le conseiller Clermont Ricard

**APPUYÉ PAR :** le conseiller François  
Descarreaux

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**QUE** le conseil municipal autorise :

- L'embauche de Mlle Justine Ouellette Delisle à titre d'agente de développement rural pour le projet Brigade verte 2018, au taux de 13 \$/l'heure, à raison de 30 heures/semaine pour une période de 9 semaines à compter du 18 juin 2018;
- L'embauche de Mme Sylvie Bourdua, agente de développement rurale de la Municipalité, au poste de coordonnatrice du projet, à son taux actuel de 18 \$/l'heure, à raison de 8 heures/semaine et pour une période de 20 semaines débutant le 7 juin 2018;
- Que les frais additionnels reliés à l'emploi de Mme Bourdua soient puisés à même les fonds autorisés au Projet Brigade 2018;
- Que la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents ou contrats reliés au bon fonctionnement de cette activité.

2018-06-04

6.2

### Fête de la Saint-Jean

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Bostonnais désire organiser une Fête pour la Saint-Jean le 23 juin 2018 de 16 h 30 à 23 h sur le terrain du Parc Ducharme;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseiller M. François Baugée s'est porté volontaire pour organiser cet évènement au nom de La Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a fait une demande de subvention auprès de la Société St-Jean Baptiste de la Mauricie et a obtenu un montant de 900 \$ pour cette activité;

*Procès-verbal du 12 juin 2018*



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 → M-103IMP

2018-06-05

6.3

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette activité il y aura vente de boissons alcoolisées et de nourriture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** le conseiller François Baugée

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Claude Hénault

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

**QUE** le conseil municipal autorise M. François Baugée à tenir l'évènement et qu'un budget supplémentaire de 500 \$, lui soit accordé;

**QUE** l'organisateur de l'évènement M. François Baugée soit autorisé à faire, au nom de la Municipalité, une demande de permis de vente de boisson alcoolisée auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux au coût de 89 \$.

**QUE** l'organisateur de l'évènement M. François Baugée soit autorisé à faire, au nom de la Municipalité, une demande de permis de vente de nourriture auprès du ministère de l'Agriculture, Pêcheries et de l'alimentation (MAPAQ) au coût de 35 \$

**QUE** tous les profits engendrés, s'il y a lieu, par la vente des boissons et de la nourriture soient remis à la Municipalité.

### **Changement personne autorisée-carte affaires Visa Desjardins**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Bostonnais détient une carte de crédit Visa affaires avec la caisse Desjardins dont la personne autorisée est Mme Josée Cloutier;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de modifier la personne autorisée pour gérer la carte affaires Visa Desjardins pour et au nom de la Municipalité.

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Josée Cloutier a quitté son emploi à la Municipalité en janvier 2018 et qu'elle a été remplacée par la nouvelle directrice générale, Mme Michelle Cantin;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Michelle Cantin, directrice générale, est également signataire des affaires bancaires de la Municipalité.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit utiliser ce mode de paiement pour effectuer certaines transactions reliées aux opérations de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

**PROPOSÉ PAR :** le conseiller Claude Hénault

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Renée Ouellette

*Procès-verbal du 12 juin 2018*



N° de résolution  
ou annotation

2018-06-06

6.4

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**QUE** Mme Michelle Cantin, directrice générale, soit nommée comme personne autorisée au nom de la Municipalité de La Bostonnais pour la carte de crédit affaires Visa Desjardins;

**QUE** le conseil autorise Mme Michelle Cantin à signer pour et au nom de la Municipalité de La Bostonnais tout entente ou document pour que ce changement prenne effet.

**Dépôt et adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur externe année 2017**

**CONSIDÉRANT QU'**à la fin de l'exercice financier, la secrétaire-trésorière doit dresser le rapport financier pour l'exercice 2017 et attester de sa véracité;

**CONSIDÉRANT QUE** la secrétaire trésorière de la Municipalité de La Bostonnais a l'obligation de déposer ce rapport financier annuellement lors d'une séance du conseil;

**CONSIDÉRANT QU'**un vérificateur externe, dûment nommé par la Municipalité doit vérifier, pour l'exercice pour lequel il a été nommé, les états financiers de la Municipalité et en faire rapport au conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Pierre-Luc Laflamme, C.P.A auditeur, C.G.A de la Firme Mallette a fait rapport le 28 mai 2018 aux membres du conseil sur les états financiers pour l'année fiscale 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la Firme Mallette a remis son rapport final sur les états financiers à la secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Bostonnais le 5 juin 2018 dans lequel elle déclare que les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2017 et le résultat de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été donné le 4 juin 2018, conformément aux délais prescrit par le Code Municipal, soit au moins cinq jours avant la séance où les rapports ont été déposés.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST ;**

**PROPOSÉ PAR :** le conseiller Claude Hénault

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Renée Ouellette

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

**QUE** le conseil municipal accepte le dépôt du rapport financier et des états financiers pour l'année fiscale 2017 tel que présenté.



N° de résolution  
ou annotation

2018-06-08

7.1

#### Adoption des dépenses du mois de mai 2018

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de mai 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** le conseiller Claude Hénault

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Renée Ouellette

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**QUE** le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles de mai 2018, telles que soumises par le personnel.

7.2

#### Adoption des états financiers du mois de mai 2018

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance des états financiers pour le mois de mai 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** les états financiers reflètent la situation financière de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** la conseillère Renée Ouellette

**APPUYÉ PAR :** le conseiller François Descarreaux

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**QUE** le conseil municipal adopte les états financiers de mai tel que soumis.

#### 8. Permis de construction

Au 31 mai 2018, 16 permis ont été délivrés pour une valeur de 139 850.00 \$ rapportant à la Municipalité 210 \$.

#### 9. Période de questions

La période de questions débute à 20 h 15 et se termine à 20 h 20.



N° de résolution  
ou annotation

**10. Tour de tables des conseillers**

Les membres du conseil remercient les citoyens présents, leur souhaitent une bonne soirée et les invitent à revenir en grand nombre le mois prochain.

**11. Clôture de l'assemblée**

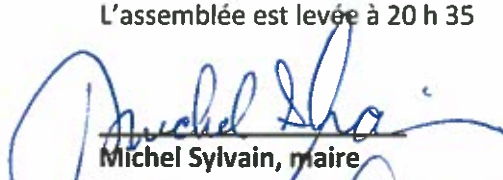
L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

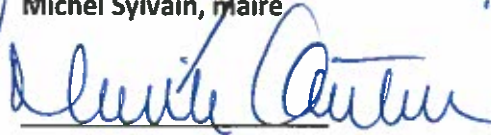
**PROPOSÉ PAR :** Le conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette

**12. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 20 h 35

  
Michel Sylvain, maire

  
Michelle Cantin, directrice générale